NATIONS
UNIES

UNEP/EA.6/9

Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

PNUE

Distr. générale
22 novembre 2023

Français
Original : anglais

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Sixième session**
Nairobi, 26 février–1er mars 2024
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d'environnement

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 5/12 sur les aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 5/12 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) relative aux aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux. Au paragraphe 2 de cette résolution, l'Assemblée pour l'environnement a prié la Directrice exécutive, sous réserve des ressources disponibles, de convoquer des consultations régionales intergouvernementales transparentes et inclusives, y compris avec les organisations internationales compétentes, avec les accords régionaux et multilatéraux relatifs à l'environnement et avec les parties prenantes concernées agissant en tant qu'observateurs, afin d'enrichir les débats d'une réunion intergouvernementale mondiale, dans le but d'élaborer des propositions non contraignantes visant à renforcer la durabilité environnementale des minéraux et des métaux tout au long de leur cycle de vie, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au paragraphe 3 de la même résolution, elle a décidé que les consultations régionales feraient le point sur les activités actuellement menées, dégageraient les moyens de renforcer la coopération internationale et définiraient différentes solutions possibles pour les soumettre à son examen lors de sa sixième session, selon qu'il conviendrait.

2. Au paragraphe 4 de la résolution 5/12, l'Assemblée pour l'environnement a prié la Directrice exécutive, en s'appuyant sur la Base de données sur les ressources mondiales (GRID-Genève), d'affiner les connaissances scientifiques et techniques et les connaissances en matière de politiques concernant le sable, afin d'accompagner les politiques et les mesures mondiales relatives à son extraction et à son utilisation dans le respect de l'environnement.

3. Au paragraphe 5 de la résolution 5/12, l'Assemblée pour l'environnement a prié la Directrice exécutive, sous réserve des ressources disponibles et en mobilisant les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'organisations et de parties prenantes concernées, le cas échéant, et en gardant à l'esprit le lancement de la Norme industrielle mondiale

* UNEP/EA.6/1.

pour la gestion des résidus miniers, de compiler un rapport sur les lacunes dans les connaissances relatives aux aspects environnementaux de la gestion des résidus.

4. Au paragraphe 6 de la résolution 5/12, l'Assemblée pour l'environnement a prié la Directrice exécutive de lui faire rapport à sa sixième session sur les progrès accomplis dans l'application de ladite résolution, notamment en lui présentant à cette occasion pour examen un rapport récapitulant les consultations.

5. Par souci de clarté, les consultations régionales intergouvernementales sont, dans les sections qui suivent, appelées « consultations régionales », la réunion intergouvernementale mondiale est appelée « réunion mondiale » et l'ensemble du processus des consultations intergouvernementales (réunions régionales et mondiales) est appelé « processus intergouvernemental ».

II. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 5/12

A. Processus intergouvernemental relatif aux aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux

6. En octobre 2022, le PNUE a invité les États Membres à désigner chacun un point focal pour le processus intergouvernemental de la résolution 5/12, ce qui a donné lieu à la nomination de 115 points focaux nationaux[1].

7. En décembre 2022, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 5/12, la Présidente de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement, Mme Leila Benali, Ministre de la transition énergétique et du développement durable du Maroc, a nommé deux Coprésidentes pour le processus intergouvernemental : Mme Saqlain Syedah, Ambassadrice et Représentante permanente du Pakistan auprès du PNUE, et Mme Martine Rohn-Brossard, Cheffe adjointe de la Division des affaires internationales de l'Office fédéral suisse de l'environnement.

8. Le PNUE a créé une page Web spéciale pour toutes les informations et ressources se rapportant au processus intergouvernemental de la résolution 5/12[2].

9. Sous la direction des Coprésidentes, le PNUE a élaboré un document de référence, diffusé en mars 2023[3], pour éclairer les consultations régionales. Ce document dégageait les tendances mondiales en ce qui concerne les aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux et faisait le point sur les activités en cours aux niveaux régional et international, en s'appuyant sur les supports de connaissances élaborés au cours de la mise en œuvre de la résolution 4/19 de l'Assemblée pour l'environnement sur la gouvernance des ressources minérales.

10. Les Coprésidentes ont organisé, avec le soutien du PNUE, une série de réunions d'information en ligne (voir tableau 1) visant à appuyer les préparatifs, accroître la sensibilisation et encourager la participation des États Membres et des autres parties prenantes tout au long du processus intergouvernemental.

Tableau 1
Réunions d'information en ligne

Cible	*Date*	*Sujet*
Points focaux nationaux et membres du Comité des représentants permanents auprès du PNUE	14 février 2023	Aperçu de la résolution 5/12 et du plan de mise en œuvre proposé
	27 mars, 19 avril et 9 juin 2023	Aperçu du document de référence et consultation sur les objectifs et l'ordre du jour proposés pour chaque consultation régionale et la réunion mondiale
Missions basées à Genève et parties prenantes de la société civile, de l'industrie et du monde universitaire	28 février et 23 août 2023	Mises à jour sur les préparatifs des consultations régionales et de la réunion mondiale

[1] La liste des points focaux nationaux est disponible à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/guidance/list-unea-resolution-512-national-focal-points-0.

[2] Voir https://www.greenpolicyplatform.org/initiatives/environmental-aspects-minerals-and-metals-management.

[3] Disponible à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/guidance/background-document-guide-intergovernmental-regional-consultations-unea-512.

Cible	*Date*	*Sujet*
Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies (entités des Nations Unies et secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement)	30 août 2023	Dialogue sur les interactions se rapportant aux aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux destiné à créer des synergies entre les différents axes de travail au sein du système des Nations Unies.

11. Cinq consultations régionales de deux jours ont été organisées entre avril et juillet 2023, dans un format hybride (voir tableau 2).

Tableau 2
Consultations régionales

Participants	*Lieu*	*Date*
États d'Europe orientale[a]	Genève	24 et 25 avril 2023
États d'Europe occidentale et autres États[b]	Paris	27 et 28 avril 2023
États d'Amérique latine et des Caraïbes[c]	Santiago	17 et 18 mai 2023
États d'Asie et du Pacifique[d]	Bangkok	15 et 16 juin 2023
États d'Afrique[e]	Dakar	5 et 6 juillet 2023

[a] Voir le rapport de synthèse à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/tools/EEG-Report-FINAL.pdf.

[b] Voir le rapport de synthèse à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/tools/WEOG-Report-FINAL.pdf.

[c] Voir le rapport de synthèse à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/tools/GRULAC-Report.pdf.

[d] Voir le rapport de synthèse à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/tools/Asian-Pacific-Group-Report-V3.pdf.

[e] Voir le rapport de synthèse à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/tools/African-Group-Report-V3.pdf.

12. Toutes les consultations régionales ont été organisées par le PNUE. En outre, la consultation régionale des États d'Amérique latine et des Caraïbes a été accueillie par le Gouvernement chilien, et celle des États d'Afrique par le Gouvernement sénégalais. Au total, 79 États Membres et 16 observateurs accrédités et autres organisations internationales ont participé aux cinq consultations régionales intergouvernementales, au cours desquelles les États Membres ont échangé des informations sur les pratiques et initiatives nationales et régionales, y compris les bonnes pratiques et les défis rencontrés, et ont réfléchi aux domaines offrant des possibilités de renforcement de la coopération internationale aux fins d'amélioration de la durabilité environnementale des cycles de vie des métaux et des minéraux. Chaque consultation régionale a permis de dégager plusieurs propositions non contraignantes, soutenues par un nombre variable de pays, à examiner plus avant lors de la réunion mondiale.

13. Les États Membres et les organisations accréditées ont également été invités à présenter des observations écrites avant le 31 juillet 2023, en plus ou à la place des contributions orales faites lors des consultations régionales. Au total, 30 contributions écrites, dont 21 émanant d'États Membres[4] et 9 d'organisations ayant le statut d'observateur[5], ont été reçues et publiées en ligne avant la réunion mondiale.

14. Sous la direction des Coprésidentes, le PNUE a élaboré, en vue de la réunion mondiale, un document de référence[6] présentant un résumé du processus de consultation régionale et une analyse de ses résultats. Y figuraient, pour examen, 24 propositions non contraignantes se répartissant en

[4] Une compilation des contributions reçues des États Membres est disponible à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/tools/Member%20States_merged.pdf.

[5] Une compilation des contributions reçues des observateurs est disponible à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/tools/Accredited%20organisations_merged.pdf.

[6] Disponible à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/guidance/background-document-guide-global-intergovernmental-meeting-unea-512-1.

trois groupes thématiques : politiques et outils, aspects de la chaîne de valeur et plateformes de coopération internationale.

15. La réunion mondiale s'est tenue les 7 et 8 septembre 2023 à Genève, dans un format hybride, avec la participation de 99 États Membres et de 60 observateurs et organisations accrédités[7]. Un résumé de chaque consultation régionale y a été présenté à l'assistance. Un groupe technique s'est penché sur les perspectives des investisseurs, des gouvernements et de la société civile. Les différentes propositions non contraignantes ont été examinées au sein de groupes de travail subsidiaires informels et en séance plénière, avec des services d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'ONU, dans le but de les rationaliser, de les affiner et de les compléter. Les propositions étaient les suivantes :

a) ***Évaluation globale des instruments et normes existants.*** Il a été proposé de collecter et d'évaluer les instruments et normes utilisés dans les secteurs privé et public. Ce travail sera effectué en coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres parties prenantes, en s'appuyant sur les travaux antérieurs dans ce domaine. L'évaluation a été considérée par beaucoup comme une condition préalable aux travaux futurs, y compris l'examen de la manière dont l'état des connaissances est lié aux autres propositions non contraignantes ;

b) ***Renforcement des capacités, assistance technique et transfert de technologies.*** Un accord général s'est dégagé concernant la nécessité d'une assistance technique, d'un soutien financier et d'un transfert de technologies pour les pays en développement, ainsi que la possibilité d'exploiter les connaissances entre les États Membres, y compris entre les régions. Les États Membres ont souligné la nécessité de fournir un soutien ou de prendre des mesures pour faire face aux besoins et aux conditions sur le plan local et pour tenir compte des capacités et des cadres nationaux. La nécessité d'éviter les doubles emplois avec d'autres entités, instruments et initiatives a également été soulignée à plusieurs reprises tout au long de la réunion ;

c) ***Coopération au niveau international*** Les propositions sur ce thème portaient sur le renforcement de la collaboration et de la coopération entre les organisations internationales, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, et sur le renforcement de la collaboration entre le PNUE et le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable ;

d) ***Un groupe de travail technique à composition non limitée.*** Les participants à la réunion mondiale ont porté un vif intérêt à la possibilité d'établir une plateforme destinée à appuyer l'échange continu de connaissances entre les points focaux nationaux, qui pourrait contribuer à faire progresser le dialogue, à ouvrir la voie à de nouvelles améliorations et à stimuler la mise en place des mesures figurant dans les diverses propositions non contraignantes.

16. Le processus intergouvernemental a défini une multitude de cadres, d'initiatives, de normes et de politiques applicables au cycle de vie des minéraux et des métaux. Les participants ont également noté la diversité d'organisations internationales et régionales et d'accords multilatéraux sur l'environnement, dont plus de 30 exemples ont été cités, qui menaient des activités concernées par la résolution 5/12 de l'Assemblée pour l'environnement.

17. Le processus intergouvernemental a fait ressortir, y compris dans une proposition non contraignante, la nécessité pour les organisations intergouvernementales de renforcer leur coopération et l'échange d'informations afin d'identifier les liens, d'éviter les doubles emplois et de fournir aux États Membres une approche plus harmonisée et rationalisée pour améliorer la viabilité environnementale des minéraux et des métaux tout au long de leur cycle de vie.

B. Renforcement des connaissances sur l'extraction et l'utilisation écologiquement rationnelles du sable

18. Le 26 avril 2022, la Base de données sur les ressources mondiales (GRID-Genève) a lancé le rapport intitulé *Sand and Sustainability: 10 Strategic Recommendations to Avert a Crisis* (Sable et durabilité : 10 recommandations stratégiques pour éviter une crise). Ce rapport récapitule les dimensions scientifiques, techniques et politiques du problème du sable et de la durabilité, soulignant l'impact actuel de l'extraction, de l'utilisation et de la (mauvaise) gestion de ce matériau et recommandant des actions visant à répondre aux besoins en matière de durabilité environnementale, ainsi qu'aux considérations de justice et d'équité, et aux considérations techniques, économiques et

[7] La réunion et ses résultats sont résumés dans un rapport des Coprésidentes, disponible à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/tools/UNEA%205.12%20co-chairs%20summary%20report%20-%20advance.pdf.

politiques. Sa sortie a attiré beaucoup d'attention de la part des médias, avec une audience de près d'un milliard de personnes. Ses conclusions ont également été présentées à l'occasion de 20 manifestations internationales et de cinq consultations régionales.

19. Contribuant à l'application du paragraphe 4 de la résolution 5/12, le centre GRID-Genève, Global Fishing Watch et d'autres partenaires ont lancé, en septembre 2023, la première plateforme de données publiques au monde sur le dragage de sable dans l'environnement marin, Marine Sand Watch, qui suit et surveille les activités en la matière menées à l'échelle mondiale en utilisant les signaux des navires et la technologie de l'intelligence artificielle. Cette plateforme a permis d'obtenir, en première mondiale, des estimations des quantités de sédiments draguées dans l'environnement marin et côtier, qui se situeraient entre 6,4 et 16 Gt/an. Son objectif est de faire mieux connaître le problème et de soutenir les initiatives visant à réduire l'impact environnemental du sable et à améliorer sa durabilité.

20. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour des consultations régionales tenues entre avril et juillet 2023 figurait une discussion technique sur le sable et la durabilité, qui a débouché sur une proposition non contraignante de mise en place d'un observatoire mondial du sable. GRID-Genève et plusieurs États Membres ont, en juillet 2023, à l'occasion d'un atelier, élaboré une note conceptuelle relative à un tel observatoire[8].

C. Lacunes dans les connaissances relatives aux aspects environnementaux de la gestion des résidus miniers

21. Les États Membres et les observateurs accrédités auprès du PNUE ont continuellement apporté, oralement et par écrit, une grande diversité de points de vue et d'expériences au processus intergouvernemental décrit plus haut, dans la section A. À l'inclusion des secrétariats des commissions économiques régionales et accords régionaux sur l'environnement, ils ont présenté plus de 150 observations, en contribution aux discussions techniques sur la gestion des résidus miniers, qui faisaient l'objet d'un point de l'ordre du jour dans les consultations régionales.

22. Le rapport sur les lacunes dans les connaissances relatives aux aspects environnementaux de la gestion des résidus miniers demandé au paragraphe 5 de la résolution 5/12 a été élaboré à partir des informations recueillies au cours du processus intergouvernemental, d'une analyse documentaire et d'évaluations techniques réalisées par des experts. Il y a également été tenu compte du processus indépendant d'examen mondial des résidus miniers et du processus de la *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers* lancés par le PNUE et ses partenaires. Il sera communiqué à l'Assemblée pour l'environnement à sa sixième session en tant que document d'information UNEP/EA.6/INF/8.

III. Enseignements tirés

A. Processus intergouvernemental relatif aux aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux

23. Le processus intergouvernemental entrepris en application de la résolution 5/12 a mis en évidence l'hétérogénéité des pratiques et des expériences au sein des régions et entre celles-ci. Les États Membres se sont trouvé des points communs aussi bien dans leurs problèmes que dans leurs bonnes pratiques, lesquelles présentent un certain potentiel de reproduction et d'application à plus grande échelle. Ces problèmes et bonnes pratiques sont résumés dans les rapports de synthèse des consultations régionales[9] et dans le document de référence élaboré pour la réunion mondiale[10]. Il existe un besoin continu que le PNUE fournisse une plateforme neutre permettant de mener des dialogues multipartites sur l'amélioration de la durabilité environnementale des minéraux et métaux tout au long de leur cycle de vie, conformément au Programme 2030. Enfin, il est nécessaire de tirer parti des possibilités créées par l'initiative du Secrétaire général sur les minéraux d'importance cruciale pour la transition énergétique, décrite plus en détail dans la partie IV du présent rapport, ainsi que des travaux collaboratifs lancés en 2023 par les entités des Nations Unies.

[8] Disponible à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/guidance/concept-note-global-sand-observatory.

[9] Voir les notes relatives au tableau 2 du présent rapport.

[10] Disponible à l'adresse https://www.greenpolicyplatform.org/guidance/background-document-guide-global-intergovernmental-meeting-unea-512-1.

24. Au cours des consultations régionales, le recoupement de la durabilité environnementale des minéraux et des métaux avec les droits humains, les questions sociales et les changements climatiques a été fréquemment évoqué. D'autres questions transversales ont également été relevées, dont l'importance de l'échange de connaissances et d'expériences entre les États Membres ; la nécessité de pouvoir adapter les initiatives internationales au niveau national pour tenir compte des conditions locales ; et l'importance d'un engagement significatif de la communauté et des parties prenantes et de la transparence tout au long du cycle de vie des minéraux et des métaux.

25. Le processus intergouvernemental a permis d'échanger des idées et des expériences et d'obtenir des connaissances précieuses sur des questions essentielles liées à la durabilité environnementale de l'extraction minière et des métaux tout au long de leur cycle de vie. La réunion mondiale a fourni une occasion de poursuivre la discussion, de classer les propositions non contraignantes par ordre de priorité et d'affiner ces dernières ; un résumé de ses résultats et recommandations figure dans la partie IV du présent rapport. Les propositions non contraignantes issues de ce processus n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un consensus et sont destinées à être examinées par l'Assemblée pour l'environnement à sa sixième réunion.

26. Lors de la mise en œuvre de la résolution 5/12, de nombreux participants au processus intergouvernemental ont reconnu qu'il serait possible de jouer un rôle positif et constructif à plus long terme en exploitant la dynamique et l'expertise des points focaux nationaux nommés aux fins du processus intergouvernemental.

B. Renforcement des connaissances sur l'extraction et l'utilisation du sable

27. Les consultations régionales ont permis d'obtenir des informations précieuses sur l'extraction et l'utilisation du sable. La question est devenue importante pour tous les pays et toutes les régions, sous l'effet de la croissance démographique, de l'exode rural et de la pression en faveur du développement d'infrastructures telles que routes, bâtiments publics et barrages. Les consultations régionales ont montré que les organismes de développement ne veillent pas à la durabilité des pratiques d'approvisionnement en matériaux de construction dans les projets qu'ils financent. Le secteur informel est un acteur de premier plan de l'approvisionnement en sable au niveau mondial et devrait être intégré dans toutes les activités d'appui.

C. Lacunes dans les connaissances relatives aux aspects environnementaux de la gestion des résidus miniers

28. Au cours du processus intergouvernemental de la résolution 5/12, les États Membres ont reconnu et appuyé les travaux actuellement menés par le PNUE et ses partenaires pour promouvoir la *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers* et créer l'institut mondial multipartite et indépendant envisagé dans le domaine de la gestion des résidus miniers (qui s'occuperait essentiellement du suivi de l'application de la susdite Norme).

29. Le rapport sur les lacunes dans les connaissances relatives aux aspects environnementaux de la gestion des résidus miniers[11] établi comme suite au paragraphe 5 de la résolution 5/12 montre que, malgré les considérables efforts de réforme déployés ces dernières années, des risques et des lacunes subsistent en ce qui concerne la gestion des résidus provenant aussi bien de l'extraction à grande échelle que de l'extraction artisanale et à petite échelle. Il fait ressortir la nécessité de réduire considérablement ces résidus, par exemple en améliorant leur retraitement ou réutilisation, ainsi que les techniques d'extraction, et d'abandonner les pratiques plus risquées telles que le stockage humide. Les informations disponibles ne parviennent pas nécessairement aux décisionnaires et organismes de réglementation concernés.

30. Les enseignements tirés à ce jour du rapport sur les lacunes dans les connaissances relatives aux résidus et du processus intergouvernemental de la résolution 5/12 font apparaître qu'il pourrait être nécessaire :

a) Que le centre GRID-Arendal continue d'héberger et de développer le Global Tailings Portal (portail mondial relatif aux résidus miniers), en étroite collaboration avec le Global Tailings Management Institute (institut mondial de la gestion des résidus miniers), et envisage d'y inclure les installations fermées et la classification des parcs à résidus, y compris la carte des niveaux de toxicité et de risque pour les États Membres, afin d'encourager les mineurs de leur juridiction à divulguer des informations pertinentes sur le portail ;

[11] UNEP/EA.6/INF/8.

b) Que le PNUE continue à appuyer la mise en place du nouvel institut mondial indépendant de la gestion des résidus miniers, qui peut servir de plateforme pour le partage des informations et des meilleures pratiques, ainsi que pour la formation et le soutien au contrôle et à l'audit des parcs à résidus au niveau national ;

c) Que le PNUE poursuive et renforce sa coopération avec les partenaires concernés, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, les entités des Nations Unies telles que les commissions économiques régionales, et d'autres organisations internationales, afin d'aider les gouvernements à analyser les lacunes politiques et législatives et à procéder à des réformes au niveau national pour traiter la question de la gestion des résidus miniers, notamment dans la filière de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ;

d) Qu'on poursuive les recherches sur les questions et sujets de préoccupation naissants, tels que a) la réduction des résidus miniers par l'amélioration de l'extraction des minerais et le passage à d'autres utilisations et pratiques ; b) l'amélioration de la gestion sûre et écologiquement rationnelle des parcs à résidus miniers, ainsi que l'élimination sans danger des résidus miniers ; c) le trafic de déchets dans le contexte des résidus miniers ; d) les accidents technologiques déclenchés par des aléas naturels ; et e) l'effet des changements climatiques sur la gestion des résidus miniers.

IV. Recommandations et mesures proposées

31. L'aperçu ci-après souligne l'importance de certaines actions pour garantir une exploitation minière responsable et une utilisation durable des minéraux et métaux pour les transitions nécessaires en matière de durabilité :

a) Le PNUE a plaidé en faveur d'une extraction responsable et bien gérée des minéraux critiques pour la transition énergétique, qui permette d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 sans mettre en péril d'autres objectifs environnementaux. Le rapport du Groupe international d'experts sur les ressources intitulé *La gouvernance des ressources minérales au XXIe siècle : Pour des industries extractives orientées vers le développement durable* s'est penché sur diverses mesures pratiques pour améliorer l'architecture de la gouvernance minière internationale ;

b) Sur le plan multilatéral, afin de coordonner et d'accroître l'impact produit par l'ensemble du système des Nations Unies dans ce domaine, le Secrétaire général a lancé en 2020 le Groupe de travail de la transformation des industries extractives pour le développement durable. Reconnaissant le rôle fondamental joué par les minéraux et les métaux dans la facilitation de la transition énergétique nécessaire pour honorer l'Accord de Paris et conscient que les pays riches en ressources disposent d'une fenêtre de 20 à 30 ans pour tirer parti de cette possibilité d'accélérer la réalisation du développement durable, le groupe de travail fait porter l'essentiel de ses efforts sur le renforcement de la confiance, de la fiabilité, de la durabilité et du partage des avantages dans les actuelles chaînes d'approvisionnement en minéraux de la transition énergétique, tout en aidant à transformer celles-ci afin d'exploiter les occasions et capacités disponibles à l'appui d'un développement durable à plus long terme dans les pays producteurs[12]. Cet effort, connu plus officiellement sous le nom d'initiative du Secrétaire général sur l'exploitation des minéraux critiques pour la transition énergétique aux fins du développement durable dans les pays les moins avancés et les pays en développement enclavés, représente une occasion majeure de tirer parti du processus intergouvernemental de la résolution 5/12 et d'en élargir l'impact ;

c) L'Assemblée pour l'environnement a pris des mesures préliminaires sur les ressources minérales et métalliques sous forme de deux résolutions : la résolution 4/19 sur la gouvernance des ressources minérales, qui demandait au PNUE de collecter des informations sur les pratiques existantes, les lacunes en matière de connaissances et les approches de gestion durable des ressources minérales et des métaux ; et la résolution 5/12 sur les aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux, qui demande au PNUE d'organiser des consultations régionales intergouvernementales et une réunion mondiale afin d'élaborer des propositions non contraignantes visant à renforcer la durabilité environnementale des minéraux et des métaux.

32. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être faire fond sur ses deux résolutions précédentes et prier le PNUE de fournir des orientations concernant le renforcement et l'harmonisation des cadres politiques pour une exploitation minière responsable. Une telle harmonisation permettrait de rassembler les nombreuses normes et certifications existantes qui répondent à différents paramètres afin de faire progresser l'exploitation minière responsable et la circularité tout au long du cycle de vie

[12] Voir Organisation des Nations Unies, *Policy Brief: Transforming Extractive Industries for Sustainable Development* (mai 2021). Disponible à l'adresse https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_policy_brief_extractives.pdf.

des minéraux et des métaux et, au-delà de l'extraction, d'identifier comment la réutilisation, la récupération, le recyclage et la prestation de services peuvent réduire les empreintes matières et accroître les possibilités économiques.

33. L'Assemblée pour l'environnement pourrait également envisager de prier le PNUE, en collaboration avec les partenaires au sein du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, d'accélérer les travaux du Groupe de travail de la transformation des industries extractives pour le développement durable. Les travaux connexes pourraient inclure des orientations techniques et un soutien en matière de capacités à l'intention des pays en développement possédant des minéraux critiques pour la transition énergétique.